



MINISTRE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT, DES DOMAINES,
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATION



DIRECTION NATIONALE
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Magazine d'information sur l'Aménagement du Territoire au Mali

Magazine semestriel de la DNAT - N° 002 - Juin 2026



Grand entretien

Dr. Abdoulaye SANOGO, Directeur National de l'Aménagement du Territoire (DNAT)

“Je me réjouis de l'adoption par le Gouvernement des projets de texte relatifs à la création, à l'organisation, aux modalités de fonctionnement et au cadre organique de la Direction Générale de l'Aménagement et de l'Attractivité du Territoire (DGAAT). Cela constitue une étape décisive et une avancée importante pour la mise en œuvre des réformes envisagées au niveau de la DNAT.”

P.26

Dossiers

Le marketing territorial : un levier stratégique pour l'émergence des Collectivités territoriales au Mali

P.11

Actualités

13e Forum Urbain Mondial (FUM13)
à Bakou en Azerbaïdjan

P.20

SOMMAIRE

Editorial	P3
Dossier 1 : Aménagement du Territoire au Mali : évolution et logiques	P5
Dossier 2 : La cartographie au service de l'Aménagement du Territoire	P8
Dossier 3 : Le marketing territorial : un levier stratégique pour l'émergence des Collectivités territoriales au Mali	P11
Dossier 4 : Le numérique au cœur de la construction des territoires intelligents	P15
Dossier 5 : Suivi-évaluation des activités d'Aménagement du Territoire : un meilleur moyen de facilitation de la prise de décisions aux différents niveaux d'exécution et de coordination	P17
Actualités	P20
Grand entretien	P26
Connaissance des Notions	P31
Annonces	P32
Publicités	P33
La DNAT en Images	P37

COMITE DE REDACTION

Directeur de Publication : Dr. Abdoulaye SANOGO

Directeur de Publication Délégué : Issa DEMBELE

Redacteur en Chef : Bamby I TOURE

Membres de la Rédaction : Moussa BAH, Bakary SOGORE, Alimata SAMAKE, Djibril M'BODJ, Souleymane BAGAYOKO

Personnel d'Appui : Mahamadou L KONE, Narema TRAORE, OUSMAN COULIBALY

Conception Graphique et Mise en page : Moussa BAH

EDITORIAL

Aménagement du territoire au Mali : Des logiques ponctuelles vers une vision globale de structuration territoriale



Dr. Abdoulaye SANOGO,
Directeur National de l'Aménagement
du Territoire

L'aménagement correspond à une volonté, notamment collective, de corriger les déséquilibres d'un espace, local, régional, national voire suprarégional et s'appuie sur le volet appliqué de la géographie à côté des autres disciplines comme l'économie, la sociologie, le droit... Il suppose une conception globale de l'ensemble d'un territoire, une analyse à la fois rétrospective (bilan) et prospective (perspectives). C'est une véritable synergie des disciplines et des compétences comme la géographie, l'économie, la sociologie, l'urbanisme, le droit, le paysage, l'agroéconomie...

L'aménagement est transdisciplinaire ou du moins multidisciplinaire qui regroupe plusieurs savoirs-faires. Il concerne aussi toutes les sphères de la collectivité qu'elle soit locale, régionale ou nationale. L'Aménagement du Territoire constitue une mission stratégique pour l'État et les collectivités territoriales.

Il engage des compétences transversales : urbanisme, planification, environnement, développement économique, cohésion sociale, mobilité, etc.

De nos jours la finalité de tout Aménagement du Territoire doit être de construire des territoires durables, résilients, inclusifs et créateurs de valeurs. Pour ce faire, il est important de suivre une démarche appropriée et partagée et d'accompagner l'ensemble des acteurs dans la mise en œuvre de leurs projets d'aménagement, afin de répondre aux grands défis du territoire (ville, village) durable.

Au titre de ces défis on peut citer :

- la sobriété dans la consommation des ressources et de l'énergie, en tenant compte des limites, locales, régionales, nationales ou internationale ;
- la résilience face au changement climatique, aux différentes crises et aux nécessaires mutations ;
- l'inclusion et la création de valeurs dans les territoires.

L'aménagement durable est un enjeu majeur pour notre société car il impacte directement la qualité de vie de la population, l'environnement, ainsi que le développement économique et social. Pour répondre aux besoins de tous en s'appuyant sur les ressources et les contraintes du territoire, il est nécessaire de mettre en place une gouvernance partagée. Celle-ci consiste à mobiliser une diversité d'acteurs et de parties prenantes pour prendre des décisions éclairées et responsables en matière d'aménagement durable.

La construction d'un territoire durable repose sur une planification territoriale intégrée alliant écologie, économie et cohésion sociale. Elle se structure autour d'une démarche étape par étape pour

bâtir des espaces résilients et adaptés aux besoins des habitants.

La planification territoriale intégrée repose sur une lecture systémique et multidimensionnelle du territoire, considérant celui-ci non pas comme un simple support physique d'intervention, mais comme un espace dynamique, structuré par des interactions complexes entre facteurs spatiaux, sociaux, économiques et institutionnels.

Contrairement aux approches classiques, souvent sectorielles et fragmentées, l'approche territoriale intégrée (ATI) vise à articuler de manière cohérente l'ensemble des composantes du territoire afin de garantir la pertinence, la durabilité et l'efficacité des interventions.

Elle permet ainsi de dépasser les logiques d'aménagement ponctuel pour s'inscrire dans une vision globale de structuration territoriale. Dans cette perspective. Cette façon de faire repose sur des principes fondamentaux à savoir :

- la transversalité des interventions : les actions sont conçues de manière intégrée, en tenant compte des

interactions entre infrastructures, services, dynamiques sociales et contraintes foncières ;

- l'ancrage territorial : les décisions sont fondées sur une analyse fine des réalités locales, incluant les dynamiques d'urbanisation, les pratiques foncières et les besoins des populations ;
- la participation des acteurs : les collectivités territoriales, les services techniques, les autorités coutumières et les communautés locales sont pleinement impliqués dans les processus de décision ;
- la cohérence spatiale : les choix d'implantation des projets sont alignés avec les documents de planification existants et les dynamiques d'expansion urbaine.

En mobilisant ces principes, la planification territoriale intégrée permet de renforcer la qualité des décisions, de réduire les risques d'échec des projets et de favoriser une meilleure appropriation des interventions par les acteurs locaux.



Monument de la colombe



Bakary SOGORE
Chef de la Division Politiques
d'Aménagement du Territoire

Dossier 1 : Aménagement du Territoire au Mali : évolution et logiques

L'institutionnalisation de la mission d'aménagement du territoire au Mali a été le fruit d'un long processus évolutif au plan institutionnel et des logiques qui le sous-tendent.

1. Aperçu sur l'évolution de la mission d'Aménagement du Territoire au Mali

Au Mali comme dans la plupart des pays africains, il faut attendre après la deuxième guerre mondiale (1945) pour voir se dessiner les contours de l'Aménagement du Territoire, considéré comme une politique globale assumée par les pouvoirs publics. Cette prise de conscience était liée au constat d'inégalités de développement (disparités régionales) qui entraînaient des inégalités profondes des conditions de vie entre les habitants, des différences de niveau de vie sensibles et difficilement acceptables.

Au Mali, en particulier, de l'indépendance jusqu'à l'avènement de la décentralisation, la question de l'Aménagement du Territoire n'était pas abordée de manière spécifique. Elle était intégrée à la stratégie globale de développement du pays, prise en charge par des plans quinquennaux de développement.

Dans les années 1980, la nécessité de la prise en compte, de façon spécifique, de la question de l'Aménagement du Territoire s'est posée. Les plans quinquennaux étaient devenus de simples portefeuilles de projets. Cela s'est traduit par la création, à travers le Décret N°84-143/PG-RM du 25 juin

1984, de la Division Stratégie d'Aménagement du Territoire au sein de la Direction Nationale du Plan.

La création de cette Division visait à intégrer la dimension Aménagement du Territoire dans le choix des projets et de leur répartition spatiale. Cette Division, au fil du temps, devenait insuffisante à mesure que la problématique du déséquilibre territorial et de la prospective territoriale se posait avec acquitté. En 2000, l'Ordonnance N°00-043/P-RM du 21 septembre 2000, portant création de la Mission d'Aménagement du Territoire, consacre la création d'une structure dédiée à l'Aménagement du Territoire, rattachée au Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de l'Urbanisme.

Il faut attendre 2004 avec la création du Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire, institué par le Décret N°04-141/P-RM du 02 mai 2004 portant nomination des membres du Gouvernement, pour voir la création d'un service central de l'Aménagement du Territoire. C'est ainsi que la Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire a été créée par l'Ordonnance N°04-009/P-RM du 25 mars 2004.

Il faut cependant noter que la décentralisation au Mali (une co-administration de l'État et des Collectivités territoriales) a fait émerger les Collectivités territoriales comme des acteurs importants et privilégiés, à qui l'État a transféré la mission d'Aménagement du Territoire.

SUITE : Aménagement du Territoire au Mali : évolution et logiques

Cependant, l'Etat conserve les missions d'élaboration et de mise en œuvre de la Politique nationale et du Schéma National d'Aménagement du Territoire.

2. Logiques qui sous-tendent la stratégie d'Aménagement du Territoire au Mali

L'organisation socioéconomique du territoire au Mali a évolué au gré des logiques et des objectifs poursuivis. Pour l'aménagement de son territoire, le Mali a opté pour une combinaison des logiques zonale, sectorielle et territoriale.

2.1. La logique zonale

Elle renvoie à la distinction de zones de territoire en fonction d'aptitudes particulières ou d'handicaps à compenser.

A cet effet, sur le territoire du Mali, depuis la colonisation, des zones de développement ont été créées afin de servir les besoins économiques de la métropole. C'est ainsi que la zone office du Niger a été créée depuis 1932, pour la production du coton en vue de ravitailler les industries métropolitaines. Par la suite, elle a été transformée en zone de production du riz.

A l'indépendance de la République du Mali, cette logique a été poursuivie pour le besoin de l'économie nationale, qui a abouti à la création des zones CMDT, office riz, OHVN, ainsi que les zones industrielles de Bamako et de Dialakorobougou, etc.

Dans cette même logique, une étude de

diagnostic territorial a reparti le Mali en onze (11) zones agro-écologiques et quarante-neuf (49) zones homogènes. Chacune de ses Régions et zones, qui ne correspondent pas forcément aux limites territoriales et administratives, présente des potentialités propres et/ou homogènes se prêtant au développement d'activités économiques spécifiques (agropoles).



Champ de coton



Office riz à Niafunké

2.2. La logique sectorielle

Elle a longtemps été la logique la plus dominante dans la conduite des actions d'Aménagement et de développement du Territoire au Mali. Elle renvoie à la distribution d'infrastructures et d'équipements spécifiques sur le territoire national par des acteurs sectoriels, sur la base des seuls objectifs et outils de planification sectoriels. Cette

SUITE : Aménagement du Territoire au Mali : évolution et logiques

approche s'apparente beaucoup plus à ce qu'on appelle en prospective l'attitude du pompiste. Elle cherche plutôt à apporter une solution ou à satisfaire un besoin que de s'inscrire dans une démarche de prospective territoriale (futuriste). Pendant longtemps, le déploiement des infrastructures scolaires et sanitaires a obéi à cette logique et aujourd'hui, il en est de même pour le secteur de l'habitat (les logements sociaux), du transport, de l'énergie, de la culture, du sport, etc. A cet effet, il faut noter que la logique sectorielle n'est pas favorable à la mise en œuvre de l'approche intégrée, permettant aux acteurs d'intégrer les actions dans le cadre global de développement des territoires et de prendre en compte les interactions et les interdépendances entre les secteurs, qui sont indispensables pour la construction d'une stratégie efficace de développement.

2.3. La logique territoriale

La logique territoriale est née avec la décentralisation. Cette logique renvoie à un découpage du territoire national en des entités locales et régionales (Collectivités territoriales) autour desquels se construit les stratégies d'aménagement et de développement du territoire. Elle constitue la logique dominante de la stratégie du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT). Cette logique se fonde davantage sur les théories du développement endogène

(développement régional et local) et confie aux Collectivités territoriales la maîtrise d'ouvrage de l'Aménagement du Territoire, qui se conduit désormais dans une approche intégrée et prospective.



Conclusion

Tout processus de développement national, pour sa viabilité et son efficacité, doit s'inscrire dans une stratégie nationale d'Aménagement du Territoire (Schéma National d'Aménagement du Territoire) ayant pour principes directeurs l'équité et la solidarité territoriale.



Alimata SAMAKE
Chef de la Division
Cartographie

DOSSIER 2 : La cartographie au service de l'Aménagement du Territoire

1. Un outil efficace d'aide à la décision

Selon la définition issue de la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire, l'Aménagement du Territoire constitue un ensemble de décisions, d'actions et d'interventions politiques et techniques, volontaires et concertées, visant à assurer une répartition harmonieuse de la population, des activités économiques, des équipements et des infrastructures. Son objectif est de promouvoir un développement équilibré de l'espace tout en tenant compte des contraintes naturelles et anthropiques.

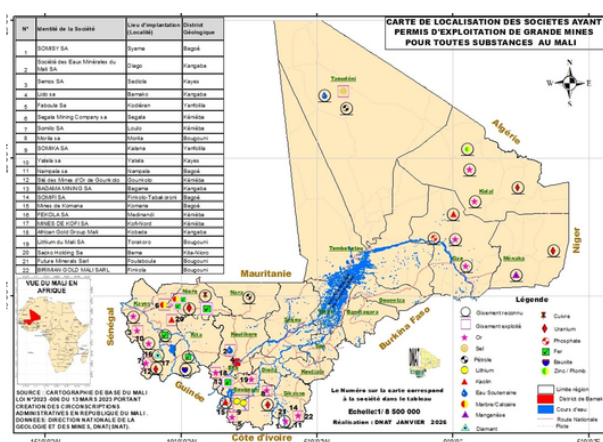
Ainsi, l'Aménagement du Territoire renvoie systématiquement à la notion d'espace. Mieux connaître cet espace, comprendre ses dynamiques et identifier ses potentialités deviennent alors des conditions essentielles à toute politique de développement. C'est dans cette perspective que la cartographie occupe une place centrale.

2. La cartographie : un outil de connaissance et de diagnostic du territoire

La cartographie permet avant tout de mieux connaître le territoire dans toutes ses dimensions. Grâce aux cartes, il devient possible d'identifier et de représenter les caractéristiques physiques d'un espace : relief, hydrographie, ressources naturelles, occupation des terres ou encore ressources en eau. Elle facilite également l'analyse des potentialités et des contraintes naturelles du territoire. Les zones favorables à

l'agriculture, à l'urbanisation ou à l'implantation d'infrastructures peuvent ainsi être distinguées des espaces exposés aux risques naturels ou aux contraintes environnementales.

Par ailleurs, la cartographie permet la spatialisation des données statistiques sectorielles. Les cartes thématiques offrent une lecture claire de la répartition de la population, des infrastructures, des services sociaux de base et des activités économiques sur le territoire. Cette représentation visuelle met en évidence les disparités spatiales et les inégalités de développement entre les différentes Régions.



Carte des sociétés ayant le permis
d'exploitation de grande mines au Mali

3. Un instrument efficace d'aide à la décision

Au-delà de la connaissance du territoire, la cartographie constitue un véritable outil d'aide à la décision pour les acteurs de l'Aménagement du Territoire.

Les analyses cartographiques permettent d'orienter les choix d'implantation des équipements et infrastructures, de

SUITE : La cartographie au service de l'Aménagement du Territoire

planifier les investissements publics et de mieux répartir les ressources selon les besoins des populations.

Au Mali, les cartes de l'occupation des sols et des ressources en eau contribuent, par exemple, à la planification des aménagements agricoles dans la zone de l'Office du Niger, tandis que les cartes climatiques et environnementales facilitent le suivi de la désertification dans les Régions septentrionales.

Grâce aux outils modernes de cartographie et aux systèmes d'information géographique (SIG), les décideurs disposent aujourd'hui d'informations précises et actualisées facilitant la planification territoriale. Les cartes permettent également de simuler différents scénarios d'aménagement et d'anticiper les impacts des projets sur les espaces concernés.

En ce sens, la cartographie contribue à une gouvernance territoriale plus efficace, plus rationnelle et mieux adaptée aux réalités locales.

4. La cartographie au cœur du suivi-évaluation des actions d'Aménagement du Territoire

La cartographie joue également un rôle important dans le suivi et l'évaluation des politiques et projets d'Aménagement du Territoire.

Elle permet de comparer la situation d'un territoire avant et après la mise en œuvre d'une action ou d'un projet. Les évolutions observées peuvent ainsi être analysées de manière visuelle et objective.

Les cartes facilitent l'évaluation des effets

des interventions réalisées, notamment en matière d'accès aux infrastructures, de développement économique ou d'occupation des sols. Elles permettent également de mesurer les écarts entre les résultats attendus et les résultats obtenus afin d'orienter les ajustements nécessaires.

5. Les cartes thématiques, des outils appropriés d'analyse et de réduction des disparités

Les cartes thématiques occupent une place particulière dans les politiques d'Aménagement du Territoire. Elles constituent de véritables outils d'analyse des secteurs de développement et permettent de mettre en évidence les disparités spatiales.

Qu'il s'agisse de santé, d'éducation, d'agriculture, de transport ou d'accès aux services de base, les cartes thématiques offrent une vision synthétique et facilement exploitable des réalités territoriales. Elles facilitent ainsi la prise de décisions éclairées en faveur d'un développement plus équilibré et inclusif.

Dans les grandes villes comme Bamako, Kayes, Sikasso ou Ségou, la cartographie urbaine contribue également à la planification des infrastructures routières, des réseaux d'assainissement et des équipements publics face à une urbanisation rapide.

6. La cartographie, un meilleur moyen d'assurer la surveillance et la sécurité de nos territoires

Au Mali, l'immensité du territoire, la

SUITE : La cartographie au service de l'Aménagement du Territoire

diversité des milieux naturels ainsi que les défis sécuritaires rendent indispensable une connaissance précise et actualisée de l'espace national. Dans ce contexte, la cartographie apparaît non seulement comme un outil d'Aménagement du Territoire, mais également comme un instrument stratégique de surveillance territoriale et d'appui à la sécurité.

Les technologies géospatiales, les images satellitaires et les systèmes d'information géographique permettent aujourd'hui de suivre l'évolution des espaces, d'identifier les zones vulnérables et de mieux surveiller les zones frontalières ou difficiles d'accès.

Dans les Régions du Centre et du Nord du Mali, les outils cartographiques contribuent à l'analyse des couloirs de circulation, des zones de mobilité et des espaces faiblement contrôlés, souvent exploités par les groupes armés terroristes et les réseaux criminels. Les cartes facilitent ainsi la planification des interventions, l'orientation des opérations de sécurisation et une meilleure coordination entre les différents acteurs

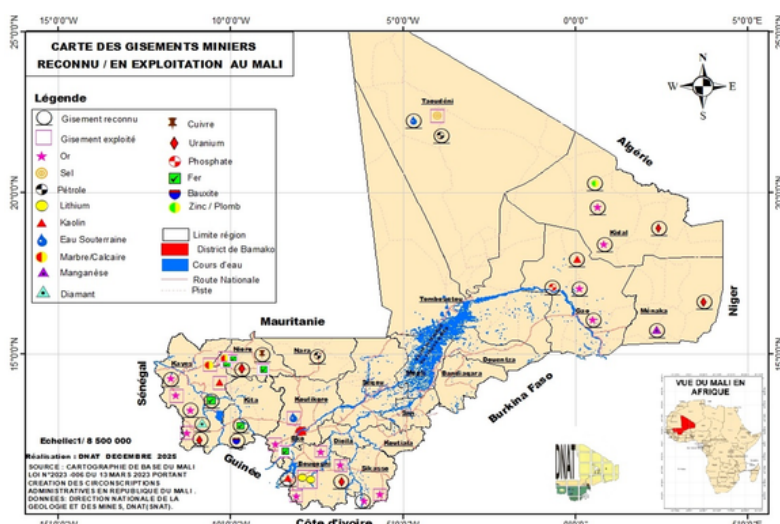
étatiques.

La maîtrise de l'information géographique devient dès lors un enjeu stratégique majeur pour renforcer la présence de l'État, améliorer la gouvernance territoriale et soutenir les efforts de stabilisation du pays.

Dans un contexte marqué par une forte croissance démographique, une urbanisation accélérée, des défis environnementaux croissants et des enjeux sécuritaires majeurs, la cartographie s'impose aujourd'hui comme un outil indispensable de l'Aménagement du Territoire.

En permettant une meilleure connaissance des espaces, une planification plus efficace, un suivi rigoureux des actions de développement ainsi qu'une surveillance accrue du territoire, elle contribue à une gestion plus durable, équitable et cohérente des territoires.

Au-delà de sa dimension technique, la cartographie constitue désormais un véritable outil stratégique au service du développement, de la gouvernance territoriale et de la sécurité nationale.



Carte des gisements miniers reconnus au Mali



Bamby I TOURE
Chef de la Division
Formation et
Communication

DOSSIER 3 : Le marketing territorial : un levier stratégique pour l'émergence des Collectivités territoriales au Mali

À l'ère de la globalisation et de la régionalisation économique, les territoires ne sont plus de simples espaces géographiques ou administratifs, ils sont devenus des acteurs compétitifs à part entière. Pour le Mali, engagé dans un processus ambitieux de refondation et de valorisation de ses potentialités locales, une discipline s'impose comme un outil indispensable à l'Aménagement du Territoire : **le marketing territorial**.

Loin d'être une simple transposition des techniques publicitaires du secteur privé, le marketing territorial est une démarche stratégique qui vise à accroître l'attractivité d'un espace (commune, cercle, Région) pour y attirer des investissements, des talents, des touristes, mais aussi pour renforcer la fierté et l'adhésion de ses propres habitants.

Pour la Direction en charge de l'Aménagement du Territoire (DNAT), l'enjeu est clair : utiliser cet outil pour corriger les disparités spatiales et transformer les spécificités de nos territoires en vue de les faire de véritables moteurs de développement durable.

1. Qu'entendons-nous par marketing territorial ?

Le marketing territorial peut se définir comme l'effort collectif de valorisation des atouts d'un territoire auprès de cibles précises. Il repose sur une triple logique :

- **le diagnostic** : comprendre l'identité du territoire (ses forces documentées, son histoire, ses ressources naturelles et humaines, ...) ;

- le positionnement : choisir une identité forte et singulière qui différencie le territoire des autres (ex: "Kayes, porte d'entrée de l'or et des flux migratoires", "Sikasso, le grenier agricole du Mali") ;
- **L'action collective** : mobiliser les autorités locales, le secteur privé, la société civile et les diasporas autour d'un récit commun.

2. Le marketing territorial, un moyen pour valoriser les richesses du Mali

Le Mali dispose d'un patrimoine d'une richesse exceptionnelle, mais souvent fragmenté ou insuffisamment valorisé à l'échelle nationale et internationale. Le marketing territorial offre une grille de lecture pour structurer cette offre :

2.1. L'agro-business et les filières d'excellence, un levier prioritaire pour l'émergence économique du Mali



Filière Mangue au Mali

La Région de Sikasso ou la zone de l'Office du Niger (Ségou) ne doivent plus

SUITE : Le marketing territorial : un levier stratégique pour l'émergence des Collectivités territoriales au Mali

seulement produire, elles doivent signer leur production. Le marketing territorial permet de développer des labels de qualité (indications géographiques), à l'image de la mangue du Mali ou de l'échalote de Bandiagara.

Valoriser ces terroirs attire des unités de transformation industrielle à proximité des zones de récolte, réduisant ainsi les pertes post-récolte.

2.2. Les corridors logistiques et miniers, des leviers à consolider pour la souveraineté économique du Mali

Les Régions de Kayes, Sikasso et Bougouni, véritables hubs miniers, possèdent un potentiel d'attractivité immense pour les sous-traitants industriels. Le marketing territorial ici consiste à vendre un écosystème d'affaires : infrastructures logistiques, main-d'œuvre qualifiée locale, et facilités d'installation pour transformer l'activité extractive en développement durable.



Mine à ciel ouvert

2.3. Le capital culturel et l'économie créative, des atouts à mettre en exergue pour vendre la destination Mali et valoriser nos talents

Bien que le tourisme international connaisse des mutations liées au contexte sécuritaire, le tourisme national et la valorisation du patrimoine immatériel (les manifestations culturelles, l'artisanat d'art, les sites historiques des Régions de Ségou, Mopti, Gao, ...) restent des leviers puissants. Le marketing territorial aide à réinventer l'image de ces espaces à travers des plateformes digitales et des événements ciblés.



Pays Dogon

3. Quels défis spécifiques sont à relever par le marketing territorial au Mali

Appliquer le marketing territorial au Mali exige de prendre en compte nos réalités spécifiques :

- **le défi sécuritaire et la résilience :** le marketing ne doit pas masquer la réalité, il doit valoriser la résilience. Dans les Régions du Centre et du Nord la communication territoriale doit se focaliser sur la stabilisation, le retour des services sociaux de base, et les micro-opportunités économiques pour redonner confiance aux investisseurs locaux et humanitaires ;

SUITE : Le marketing territorial : un levier stratégique pour l'émergence des Collectivités territoriales au Mali

- **l'implication de la Diaspora** : les Maliens de l'extérieur sont les premiers "consommateurs" et ambassadeurs de nos territoires. Le marketing territorial doit s'adresser directement à eux, non appui social (construction de centres de santé, de forages, ...), mais pour leur proposer des produits d'investissement locaux rentables (zones d'activités économiques régionales, obligations locales) ;
- **l'articulation entre l'État et les Collectivités territoriales** : la DNAT joue un rôle de facilitateur et de garant de la cohérence nationale. Le marketing territorial ne doit pas créer une concurrence stérile entre les Régions, mais une complémentarité (complémentarité entre le bétail du Nord, le riz du Centre et les industries du Sud).

4. Les grands axes d'intervention de la DNAT en matière de marketing territorial

Pour opérationnaliser cette démarche et l'inscrire durablement dans les politiques publiques, la DNAT a structuré son plan d'action autour de quatre axes majeurs :

- **la production de Contenus Promotionnels** : réalisation de magazines (exemple : Région de Kayes, Koulikoro en cours) pour mettre en lumière les opportunités et les atouts touristiques, culturelles et économiques auprès des investisseurs, des touristes nationaux et internationaux ;
- **le renforcement des Capacités** :

formation des acteurs locaux, des élus et des services techniques à la méthodologie de marketing territorial et à l'élaboration des outils de planification stratégique, notamment le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT) ;



Renforcement de capacités des élus et de certains cadres des Services Techniques du cercle de Koulikoro sur la méthodologie d'élaboration d'un Schéma d'Aménagement du Territoire

- **la structuration de l'Image Régionale** : définition d'une identité forte pour chaque territoire afin d'attirer les investisseurs, stimuler le développement local et harmoniser l'aménagement physique du territoire avec la communication institutionnelle.



Office Riz

SUITE : Le marketing territorial : un levier stratégique pour l'émergence des Collectivités territoriales au Mali

- **la valorisation des Pôles de croissance** : appui technique ciblé aux centres ruraux et aux villes secondaires et intermédiaires pour améliorer leur compétitivité, moderniser leurs infrastructures économiques et renforcer leur attractivité globale.

- **5. Aménager, c'est valoriser**

Enfin, il faudrait noter que l'aménagement du territoire moderne ne se limite plus à tracer des routes ou à délimiter des zones sur une carte. Il s'agit de donner de la valeur à chaque kilomètre carré de notre nation.

Le marketing territorial inscrit dans la mise en œuvre de la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (PNAT) est

l'outil qui permet de passer d'un aménagement passif (subi ou purement administratif) à un aménagement actif et entrepreneurial.

Pour rappel la DNAT a réalisé courant 2025 un magazine consacré au marketing territorial de la Région de Kayes (lien : <https://www.youtube.com/watch?v=rrTrm55MOzA&t=25s>), ceci constitue le début d'une série qui va s'étendre dans les autres Régions du Mali.

En donnant à chaque collectivité territoriale les moyens de formuler son identité et de valoriser ses atouts, la DNAT réaffirme sa vision : faire des territoires maliens des espaces de vie viables, compétitifs et solidaires, capables de porter l'émergence du Mali de demain.





Djibril M'BODJ
Chef du Bureau d'Accueil,
de Documentation et
d'Informatique

DOSSIER 4 : Le numérique au cœur de la construction des territoires intelligents



Illustration Aménagement du Territoire

L'Aménagement du Territoire consiste à organiser, équiper et développer l'espace pour améliorer les conditions de vie des populations. Cela inclut la réduction des inégalités régionales et la promotion d'un développement durable. Aujourd'hui, l'informatique joue un rôle essentiel dans ce domaine.

L'informatique permet de collecter, traiter, analyser, modéliser et visualiser les données territoriales. Cela facilite la prise de décision et améliore la gestion des espaces. Les outils numériques sont donc très utiles pour l'Aménagement du Territoire.

1. La collecte et le traitement des données territoriales

La gestion des données est l'un des premiers rôles de l'informatique dans l'Aménagement du Territoire. Les informations géographiques, démographiques, économiques et environnementales sont enregistrées dans

des bases de données numériques. Cela facilite leur exploitation.

Les outils informatiques permettent de collecter rapidement les informations, de stocker les données de manière sécurisée, de traiter et d'actualiser les informations, et de faciliter l'accès aux données territoriales. Les décideurs disposent ainsi d'informations fiables et précises pour comprendre les réalités du terrain et orienter les politiques publiques.

2. La cartographie et l'analyse spatiale

Le principal outil informatique utilisé dans l'Aménagement du Territoire est le Système d'Information Géographique (SIG). Les SIG permettent de produire des cartes numériques, d'analyser les espaces et de croiser différentes catégories de données territoriales.

Les SIG servent à identifier les zones favorables au développement urbain, agricole ou industriel, à analyser les

SUITE : Le numérique au cœur de la construction des territoires intelligents

infrastructures existantes, à évaluer les impacts environnementaux et sociaux, et à faciliter la planification des projets d'aménagement.

3. L'aide à la planification et à la prise de décision

L'informatique permet de réaliser des simulations avant la mise en œuvre des projets d'aménagement. Cela permet de prévoir l'impact de la construction d'une route, les effets d'un pont sur la circulation, ou les conséquences d'une zone industrielle sur l'environnement. Les responsables peuvent ainsi comparer plusieurs scénarios et choisir les solutions les plus adaptées aux besoins des populations.

4. L'amélioration de la gestion des infrastructures

Les administrations nationales et régionales utilisent les outils informatiques pour assurer la cohérence des Schémas d'Aménagement du Territoire. L'informatique facilite également le partage des bases de données, la coordination des projets publics, le suivi des travaux, la maintenance des infrastructures, et l'optimisation des ressources disponibles.

5. Le soutien au développement durable

L'Aménagement du Territoire doit prendre en compte les enjeux environnementaux et climatiques. L'informatique contribue à la surveillance de l'évolution des espaces, à la gestion des ressources naturelles, à la

protection de l'environnement, et à la prévention des risques climatiques.

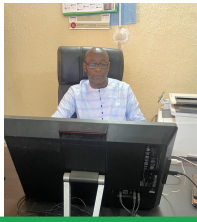
6. Le marketing territorial et la communication

L'aménagement du territoire consiste également à rendre un espace attractif et à valoriser ses potentialités économiques, agricoles, minières ou touristiques. L'informatique et le web permettent de développer des plateformes numériques, des cartes interactives, des magazines en ligne, et des contenus audiovisuels.

L'informatique joue un rôle fondamental dans l'Aménagement du Territoire. Elle améliore la collecte et la gestion des données, facilite l'analyse spatiale, renforce la planification des projets et optimise la gestion des infrastructures. Grâce aux outils numériques, il est possible de construire des territoires plus organisés, plus efficaces, plus inclusifs et plus durables, au service du développement économique et social.



Illustration RN27 Bamako - Koulikoro



**Souleymane
BAGAYOKO**
Chef du Bureau Suivi-
Evaluation

DOSSIER 5 : Suivi-évaluation des activités d'Aménagement du Territoire : un meilleur moyen de facilitation de la prise de décisions aux différents niveaux d'exécution et de coordination

Le suivi-évaluation est un processus indispensable pour mesurer les actions concourant à la mise en œuvre de la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire et ses outils de mise en œuvre, notamment les schémas d'aménagement. Il permet de vérifier l'atteinte des objectifs et de corriger les insuffisances.

Dans le domaine de l'Aménagement du Territoire, le suivi-évaluation sert à vérifier :

- la cohérence des projets avec les politiques nationales ;
- l'efficacité des investissements territoriaux ;
- l'équité entre Régions et collectivités ;
- l'impact socioéconomique et environnemental.

En Aménagement du Territoire, le suivi-évaluation peut porter sur :

- les infrastructures ;
- l'urbanisation ;
- les transports ;
- les équipements sociaux ;
- la gestion foncière ;
- l'environnement ;
- le développement rural ;
- les zones économiques ;
- les déplacements de populations ;
- les politiques de décentralisation.

Le suivi-évaluation en Aménagement du Territoire se fait à travers plusieurs outils parmi lesquels on peut citer :

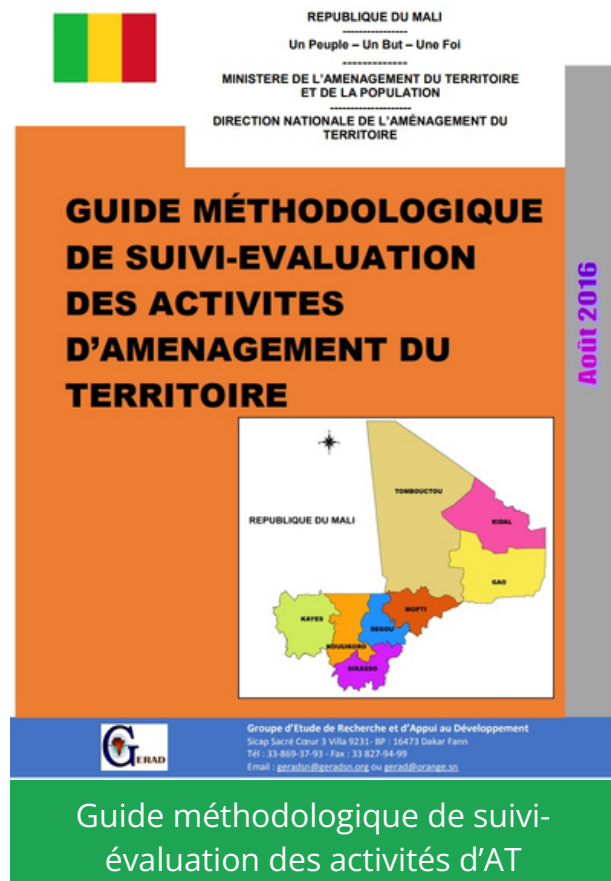
- tableaux de bord ;
- SIG (Système d'Information Géographique) ;

- enquêtes de terrain ;
- cartes thématiques ;
- bases de données territoriales ;
- rapports périodiques ;
- indicateurs statistiques ;
- télédétection et images satellites.

Le suivi-évaluation est essentiel en Aménagement du Territoire car il permet :

- une meilleure gouvernance territoriale ;
- une gestion rationnelle des ressources ;
- la réduction des disparités régionales ;
- l'amélioration des conditions de vie ;
- un développement territorial durable.

C'est fort conscient de cela, que la DNAT a initié un guide méthodologique de suivi évaluation des activités d'Aménagement du Territoire.



SUITE : Suivi-évaluation des activités d'Aménagement du Territoire : un meilleur moyen de facilitation de la prise de décisions aux différents niveaux d'exécution et de coordination

Le guide de suivi évaluation de l'Aménagement du Territoire est participatif, dynamique et itératif. Il a un caractère multisectoriel et multidimensionnel avec un but multiple ; il prend en compte les systèmes de suivi évaluation existants. Il permet de mesurer régulièrement l'atteinte des résultats, des objectifs et des impacts de la mise en œuvre de la PNAT, des politiques, stratégies, plans et programmes en termes de pertinence, d'efficacité, d'efficience et de performance globale. Il intègre tous les acteurs de l'Aménagement du Territoire et assure une bonne évolution du développement socio-économique du pays au triple plan spatial, temporel et environnemental.

Le guide de suivi évaluation est un outil de gestion pour éclairer les décideurs, aider à organiser efficacement les ressources, apporter les ajustements nécessaires et guider les actions. Il est aussi un système d'information qui structure et organise l'information utile et pertinente sur l'Aménagement du Territoire. Il s'applique à l'élaboration, la mise en œuvre, et le suivi des impacts des outils d'Aménagement du Territoire (politiques, schémas, plans, programmes et projets sectoriels et spatiaux) aux différents niveaux territoriaux (national, régional et local).

1. Pour quels objectifs ?

Le guide d'information et de suivi-évaluation-contrôle permet d'orienter les

acteurs sur les outils et les techniques de suivi des progrès et des réalisations des actions d'Aménagement du Territoire en vue de faciliter la prise de décisions aux différents niveaux d'exécution et de coordination.

2. Les principes du guide de suivi évaluation

Le suivi-évaluation des activités d'Aménagement du Territoire repose sur les principes suivants :

- participation de l'ensemble des parties prenantes au processus de suivi-évaluation ;
- l'implication de chaque partie prenante au processus d'élaboration, de mise en place et de fonctionnement du dispositif de suivi-évaluation de la PNAT ;
- l'implication de chaque partie prenante au processus de collecte des données de suivi lié aux activités de son secteur ou sous-secteur d'appartenance.

Ainsi, le fonctionnement du dispositif est fonction de l'engagement des différentes parties prenantes et sa réussite sera le reflet de ce niveau de participation et d'engagement.

3. Les différents acteurs impliqués dans le dispositif de suivi évaluation

Les principaux acteurs impliqués dans le fonctionnement dispositif de suivi-évaluation-contrôle de la PNAT et ses outils de mise en œuvre sont :

- **les commanditaires / décideurs :**

DOSSIER 5 : Suivi-évaluation des activités d'Aménagement du Territoire : un meilleur moyen de facilitation de la prise de décisions aux différents niveaux d'exécution et de coordination

Etat, Conseils Régionaux, Conseils de cercles et de communes, PTF, Gouvernement (Ministère chargé de l'Aménagement du Territoire) ;

- **les services techniques des ministères** : la Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire (DNAT), la Commission Spatialisation et Aménagement du Territoire, le Comité National de Planification Stratégique (CNPS) ;

- **la société civile** : ONG, Associations, etc. ;

- **les prestataires** ;

- **les cadres de concertation** : les structures de la planification (le Comité National de Planification Stratégique à travers sa Commission « Spatialisation et Aménagement du Territoire », les Comités Régionaux, Locaux et Communaux d'Orientations, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement), le Comité national d'évaluation technique, etc. Ces cadres de concertation pourront jouer le rôle de comités de pilotage lors des évaluations périodiques. Le cas échéant, un comité de pilotage pourrait être mis en place par le commanditaire de l'évaluation.

- les populations et groupes bénéficiaires.

Il existe des relations fonctionnelles entre ces acteurs et chaque acteur de l'Aménagement du Territoire a un rôle très important à assumer en matière de suivi-évaluation des actions d'Aménagement du Territoire.

Il faut noter que le guide de suivi

évaluation favorise la circulation de l'information entre les multiples acteurs en matière d'Aménagement du Territoire pour guider la prise de décisions. Il permet ainsi de par son caractère participatif, d'améliorer la participation de tous ces acteurs à tout le processus de mise en œuvre de la PNAT. Sa qualité itérative amène l'ensemble des acteurs à se remettre à tout moment en cause pour éviter les gaspillages de temps et de moyens.

Dans le contexte du Mali, le suivi-évaluation peut servir à :

- suivre les projets de développement régional ;
- évaluer l'impact des infrastructures routières ;
- analyser l'occupation des sols urbains ;
- suivre les dynamiques démographiques ;
- mesurer les effets de la décentralisation et des investissements publics.

Se référer au guide de suivi évaluation des activités d'Aménagement du Territoire c'est faire preuve de respect des grandes orientations nationales, sous régionales et régionales, de transparence dans la mobilisation et la gestion des moyens.

ACTUALITÉS

13^{ème} Forum Urbain Mondial (FUM13) à Bakou en Azerbaïdjan : la Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire (DNAT) a pris part à travers son Directeur Dr. Abdoulaye SANOGO



Image du Forum Urbain Mondial

Du 17 au 22 mai 2026, la capitale azerbaïdjanaise, Bakou, a accueilli le 13^{ème} Forum Urbain Mondial (FUM13), le plus grand rendez-vous mondial dédié à l'avenir de nos villes, organisé par ONU-Habitat et placé sous le thème central « Loger le monde : des villes et des communautés sûres et résilientes ».



Maquette FUM13



Maquette FUM13

Lors de la cérémonie d'ouverture, le Président Ilham Aliyev a prononcé un discours inaugural, accueillant les chefs d'État et délégations du monde entier, y compris une forte représentation malienne.

À la tête de la délégation malienne, le Conseiller Technique Drissa Coulibaly, chargé des questions d'urbanisme au Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population, a conduit un groupe composé de plusieurs structures essentielles du secteur.

Parmi celles-ci, le Cabinet du MUHDATP, la Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat (DNUH), la Direction Générale des Domaines et du Cadastre (DGDC), l'Office Malien de l'Habitat (OMH), le Projet de Résilience Urbaine de Bamako (PRUBA), le Projet Villes du Mali sans Bidonvilles, la CS PONA, l'ONAV, l'ACI, les Ordres Professionnels et la Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire (DNAT) qui était représentée par son

ACTUALITÉS

Directeur National Dr. Abdoulaye SANOGO. Cette participation s'inscrit dans une dynamique de coopération et de réflexion sur les enjeux urbains contemporains, notamment la recherche de partenaires techniques et financiers pour accompagner le développement de logements abordables.

Les échanges lors du WUF13 ont porté sur des thématiques cruciales telles que le financement inclusif du logement, la mobilité urbaine, et la reconstruction post-crise. Ces discussions visaient à identifier des solutions pour bâtir des villes capables d'absorber une croissance démographique soutenue tout en préservant la cohésion sociale et l'accès à l'habitat.

Le Mali, en participant à cet événement d'envergure, cherchait à partager ses réalités tout en s'inspirant des meilleures pratiques internationales pour une urbanisation plus maîtrisée, inclusive et durable.

À Bakou, l'objectif était clair : bâtir des partenariats solides qui permettront

d'accompagner le pays dans ses ambitions de développement urbain.

Au cours du Forum Urbain Mondial, le Directeur National de l'Aménagement du Territoire Dr. Abdoulaye SANOGO a animé un panel de haut niveau aux côtés de ses homologues experts du Tchad, du Cameroun et de la Mauritanie sur le thème « Produire un impact territorial : l'approche territoriale intégrée dans les contextes sahéliers »

Face aux défis majeurs de l'urbanisation, Dr. SANOGO a réaffirmé l'engagement du Mali à travers la DNAT, à concevoir un Aménagement du Territoire harmonieux, capable de répondre aux besoins de nos populations tout en renforçant la visibilité du Mali sur la scène internationale.

A la fin des travaux le Directeur National de l'Aménagement du Territoire Dr. Abdoulaye SANOGO a fait une communication au nom de l'ensemble des pays de l'AES qui a porté sur le Plan d'Action Stratégique et Territorial du Liptako Gourma (PAST-LG).



Communication sur le Plan d'Action Stratégique et Territorial du Liptako Gourma (PAST-LG)

ACTUALITÉS

Cérémonie de décoration au Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population: Le Directeur National de l'Aménagement du Territoire Dr. Abdoulaye SANOGO honoré de la Médaille de Chevalier de l'Ordre National du Mali, pour services rendus à la nation.



Tableau de reconnaissance

Le Ministre de l'Urbanisme de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population Monsieur Imirane Abdoulaye TOURE, a présidé le mardi 10 mars 2026, la cérémonie de décoration des récipiendaires des distinctions honorifiques, couplée à celle en l'honneur des agents admis à faire valoir leurs droits à la retraite au titre de l'année 2025.

C'était en présence du Grand Chancelier des Ordres Nationaux du Mali, le Général de Brigade, Amadou Sagafourou GUEYE.

Cet événement d'importance a rassemblé les membres du Cabinet, l'ensemble des chefs des structures du département, ainsi que les récipiendaires et quelques membres de leurs familles respectives.

La cérémonie a été marquée par deux (02) interventions et la remise des distinctions honorifiques.

Au total, ils étaient 17 récipiendaires soit sept (07) Chevaliers de l'Ordre National dont **Dr. Abdoulaye SANOGO, Directeur National de l'Aménagement du Territoire** et dix (10) médaillés du Mérite

National avec Effigie Lion debout.

Le porte-parole des récipiendaires Monsieur Abakary TOURE, visiblement ému perçoit ces distinctions comme une reconnaissance de leurs efforts et un encouragement à servir le Mali avec plus d'engagement, d'honneur et de dignité.

A noter que ces médailles symbolisent un engagement moral fort, les exhortant à s'investir davantage dans l'accomplissement des missions qui leur sont confiées.

La cérémonie s'est achevée dans une ambiance empreinte de convivialité, immortalisée par une photo de famille réunissant l'ensemble des récipiendaires et les hautes autorités présentes.



Dr. Abdoulaye SANOGO avec les distinctions reçues

ACTUALITÉS

Rencontre d'échanges à la Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire avec une délégation du Bureau d'Etudes Ingénieur Conseil en Technique de Développement (ICOTED)

Le Directeur national de l'Aménagement du Territoire, Dr. Abdoulaye SANOGO, en compagnie de son Adjoint Monsieur Issa DEMBELE et du Chef de la Division Politique d'Aménagement du Territoire, Monsieur Bakary SOGORE a reçu dans son bureau une délégation du Bureau d'Etudes Ingénieur Conseil en Technique de Développement (ICOTED) conduite par son Directeur général Monsieur Mamadou Oumar DEMBELE.

Cette rencontre s'inscrivait dans le cadre des préparatifs de la mise en route du processus d'élaboration de quinze (15) Schémas Communaux d'Aménagement du Territoire (SCAT) dans les Régions de Kayes, Koulikoro et Sikasso, au compte du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel, phase 2 (PRAPS 2).

Il faut signaler que conformément à sa mission d'appui à l'élaboration des outils d'Aménagement du Territoire, la DNAT, apporte un appui au PRAPS 2 à travers la supervision technique du processus d'élaboration desdits SCAT.

La délégation était venue prendre les orientations et les conseils du Directeur national de l'Aménagement du Territoire et de son staff pour la réussite de la mission. Après les salutations d'usage et les présentations, Dr. SANOGO a salué la disponibilité et la franche collaboration du Bureau d'études, avant d'insister sur la nécessité d'observer une approche participative et inclusive tout au long du processus. Il a ensuite réitéré la disponibilité de la DNAT à apporter son appui technique pour la réussite de la mission et a aussi insisté sur l'importance

de fournir des produits de qualité pour faciliter le processus d'adoption en Conseil des ministres, des SCAT qui seront élaborés. Pour finir, il a félicité le Directeur de l'ICOTED pour la sélection de son Bureau.

Le Bureau ICOTED par l'entremise de son Directeur Général, a salué et remercié le Directeur national de l'Aménagement du Territoire ainsi que ses collaborateurs pour l'appui et la franche collaboration. Il a réitéré la disponibilité de son équipe à maintenir un cadre de collaboration dynamique avec la DNAT et a suggéré la mise en place d'un Comité de suivi du Processus, qui sera composé des représentants du PRAPS, de l'ICOTED et de la DNAT.

Il convient de noter que la rencontre s'est tenue dans un cadre convivial et les deux parties ont promis de se retrouver très prochainement pour la suite du processus.



Images des échanges

ACTUALITÉS

Processus d'élaboration de quinze (15) Schémas Communaux d'Aménagement du Territoire de certaines Communes des Régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso et Koutiala : la Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire (DNAT) supervise les activités sur le terrain

Sous financement du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme (PRAPS-Mali), le Bureau d'étude ICOTED International est chargé de l'élaboration des Schémas Communaux d'Aménagement du Territoire (SCAT) de 15 communes à l'horizon 2026-2051.

Pour rappel, les SCAT sont des outils d'aide à la décision qui permettront aux différents acteurs communaux d'inscrire leurs interventions dans une vision à long terme du développement de leur commune.

L'élaboration des quinze (15) Schémas Communaux d'Aménagement du Territoire (SCAT) se fait sous l'égide des Conseils communaux avec la participation de tous les acteurs au développement : populations, techniciens, associations, autres acteurs locaux, partenaires.

La Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire (DNAT), conformément à sa mission d'appui à l'élaboration des outils d'Aménagement du Territoire et dans le cadre d'un partenariat, apporte un appui au PRAPS pour l'élaboration desdits SCAT. Son rôle est d'assurer la supervision technique du processus. C'est dans ce cadre qu'elle a déployé des Equipes sur le terrain pour prendre part aux différents ateliers de lancement du processus dans les différentes communes concernées.

L'étape du lancement a été marquée par un atelier de lancement qui avait pour objet d'informer et de sensibiliser tous les acteurs du bien-fondé, l'importance et l'utilité du

SCAT pour la planification des actions de développement au niveau de la commune.



Atelier de lancement de la commune de Zangasso

Aussi, le lancement a permis à tous les acteurs (élus communaux, administration, services techniques, société civile) des communes concernées de comprendre l'importance du SCAT, ses enjeux et le rôle qui revient à chacun dans son élaboration. Au cours des différents ateliers, des commissions de travail ont été mis en place tout en tenant compte des axes majeurs, des informations à collecter et des profils des différents acteurs concernés par le processus d'élaboration du SCAT.

A noter que des Session de formation à l'intention des membres du comité de pilotage et des commissions de collecte des données ont eu lieu avant le démarrage des travaux afin de leur permettre de s'approprier de la démarche, la méthodologie et des outils de collecte des données.

Les ateliers de lancement ont eu lieu dans toutes les communes concernées entre les mois de Février

ACTUALITÉS

et Mars sous la supervision de la DNAT.

Après les ateliers de lancement du processus dans les communes concernées des différentes Régions, la Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire (DNAT), conformément à sa mission d'appui a supervisé les ateliers de diagnostic territorial participatif pour l'élaboration de 15 Schémas Communaux d'Aménagement du Territoire (SCAT) dans les Régions de Koulikoro, Sikasso et Koutiala du 9 au 28 juin 2026 aux côtés du Bureau d'étude ICOTED.

Ces ateliers avaient pour objectifs de faire la revue des données techniques, d'analyser les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces des différents secteurs au niveau de chaque collectivité territoriale.



Atelier diagnostic de la commune de Naréna

Liste des 15 communes bénéficiaires par Région

Région	Cercles	Communes
Koulikoro	Kangaba	Siby
		Naréna
		Minidian
		Bancoumana
Kayes	Kéniéba	Dabia
		Dombia
		Guénégoré
		Sitakilly
Sikasso	Kadiolo	Zégoua
	Loulouni	Loulouni
		Nimbougou
		Kai
Koutiala	Zangasso	Zangasso
		Fagui
		Sinkolo

Grand Entretien : Interview du Directeur National de l'Aménagement du Territoire

Le 3 juin 2026, le Conseil des ministres franchissait une étape décisive pour l'avenir de nos Régions en adoptant les projets de texte relatifs à la création, l'organisation et au fonctionnement de la nouvelle Direction Générale de l'Aménagement et de l'Attractivité du Territoire (DGAAT). Quelques jours après cette annonce majeure, Le Directeur National de l'Aménagement du Territoire livre en exclusivité ses premières impressions et trace la feuille de route de cette mutation.



Dr. Abdoulaye SANOGO
Directeur National de l'Aménagement
du Territoire

1. Tout d'abord en tant que Directeur National, quel sentiment vous anime aujourd'hui après l'adoption de ces projets de textes ?

Je me réjouis de l'adoption par le Gouvernement des projets de texte relatifs à la création, à l'organisation, aux modalités de fonctionnement et au cadre organique de la Direction Générale de l'Aménagement et de l'Attractivité du Territoire (DGAAT).

Cela constitue une étape décisive et une avancée importante pour la mise en œuvre des réformes envisagées au niveau de la DNAT.

Je tiens à saluer cette initiative qui est le fruit d'un travail concerté et d'une forte implication des différentes parties prenantes, notamment le Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population et son cabinet.

2. Quelles sont les principales raisons qui ont conduit à la transformation de la DNAT en Direction générale de l'Aménagement et de l'Attractivité du Territoire ?

Le changement de statut vise à outiller la DNAT pour mener à bien les options politiques majeures prises par le Gouvernement et articulées autour des axes suivants :

- l'amélioration des conditions et du cadre de vie des populations et la promotion de la Région en pôle de développement et comme pivot de la cohérence territoriale ;
- la réalisation d'infrastructures sur l'ensemble du territoire national ;
- l'attractivité, la compétitivité des territoires, le positionnement du Mali dans la sous-Région et la poursuite de la construction de l'espace sous-régional.

Ce nouveau statut va permettre d'offrir aux différentes parties prenantes au développement local une plateforme d'échanges, de surveillance et de réflexion multi-acteurs et permettre à la Direction générale d'assumer avec beaucoup plus de souplesse la mise en œuvre de toutes les initiatives visant la programmation spatiale des activités économiques.

Pour renforcer la DNAT dans l'exercice de ses attributions, il était indispensable de l'ériger en direction générale dotée de moyens suffisants et d'autres nouvelles attributions relatives à la surveillance et

Suite : Interview du Directeur National de l'Aménagement du Territoire

l'analyse des dynamiques territoriales et à l'attractivité des territoires.

3. Quels défis de l'Aménagement du Territoire cette réforme vise-t-elle à résoudre ?

L'érection de la DNAT en Direction générale vise à répondre aux exigences de marketing territorial qui permet de rendre nos territoires attractifs et compétitifs. Cela permet d'opérationnaliser les pôles de développement, de renforcer les rôles de veille prospective et de suivi du respect des vocations des sols.

Il s'agit aussi de mettre en place des mécanismes pouvant empêcher des occupations anarchiques et de sanctionner les occupants des sites sans autorisations et réduire les coûts des indemnisations lors des opérations de déguerpissement.

Cette réforme va contribuer à la réalisation de la volonté du Gouvernement de mettre en œuvre un développement harmonieux de l'ensemble des Régions, cercles ou communes, chaque collectivité territoriale selon ses spécificités.

Ladite réforme va contribuer à la mise en œuvre du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) approuvé en juillet 2022 par le Gouvernement en Conseil des Ministres et de la Stratégie Nationale pour l'Émergence et le Développement Durable (SNEDD 2024-2033).

4. En quoi le concept d'« attractivité du territoire » constitue-t-il une innovation, une évolution par rapport aux missions actuelles de la DNAT ?

Tout d'abord, il faut entendre par attractivité, la capacité d'un territoire à offrir des conditions favorables au

développement économique, social, culturel, environnemental..., lui permettant d'attirer et de retenir durablement populations, activités et investissements.



Les Chutes de Farako à Sikasso

L'attractivité est une nouvelle manière de penser le développement d'un territoire. Il permet d'agir sur les leviers appropriés pour rendre un territoire attractif.

Avec ce concept, normalement toute action de développement qui ne permet pas d'attirer sur un territoire des populations, des investisseurs, des entreprises, des talents, des projets ou des touristes ne mérite pas d'être réalisée.

L'attractivité introduit une logique de compétitivité territoriale. Les villes, Régions ou pays cherchent désormais à se différencier par leur image, leurs services, leur gouvernance ou leur qualité de vie.

L'attractivité mobilise des outils innovants comme :

- le marketing territorial ;
- les technologies numériques ;
- les systèmes d'information géographique (SIG) ;
- la communication digitale ;
- les plateformes de services intelligents.

L'attractivité pousse les territoires à :

SUITE : INTERVIEW DU DIRECTEUR NATIONAL DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- améliorer leurs services ;
- moderniser leurs équipements ;
- renforcer la sécurité ;
- développer des projets durables ;
- favoriser l'innovation économique et sociale.

Enfin, c'est une démarche centrée sur les besoins des acteurs. En d'autres termes, l'attractivité prend en compte les attentes:

- des investisseurs ;
- des citoyens ;
- des jeunes ;
- des partenaires techniques et financiers.

5. Quelles seront les principales attributions de la nouvelle Direction générale ?

A titre d'exemple on peut citer entre autres :

- l'élaboration du Schéma National d'Aménagement du Territoire et la conduite de la sa mise en œuvre ;
- le suivi-évaluation des schémas d'Aménagement du Territoire ;
- la réalisation des études spécifiques sur les thématiques portant sur l'Aménagement du Territoire ;
- la participation à l'élaboration des schémas territoriaux et sectoriels d'Aménagement du Territoire ;
- la veille au respect des orientations des schémas en termes de localisation des grandes infrastructures et équipements d'intérêt collectif susceptibles d'avoir un impact significatif sur les territoires ;
- l'appui à la mise en œuvre des actions favorisant l'attractivité, la compétitivité, le développement équilibré des territoires, l'occupation rationnelle des espaces et la

territorialisation des politiques sectorielles ;

- la promotion du développement et l'équipement des territoires urbains ;
- la participation à la coordination des politiques sectorielles de développement territorial, le suivi des dynamiques et des disparités territoriales ;
- la participation à la mise en place des zones de développement et des pôles d'activités ;
- la conception d'instruments de financement de l'Aménagement du Territoire ;
- la conception en rapport avec les services compétents, les cartes thématiques, ...

6. Quel sera l'impact de cette réforme sur les collectivités territoriales ?

L'appui technique que la nouvelle structure va faire aura des impacts positifs sur la gouvernance territoriale qui ne peut pas se faire sans outils appropriés. Les processus de conduite des missions d'élaboration de schémas d'aménagement seront innovés et bien suivis. Les espaces de projets seront mieux identifiés et protégés. Les conflits d'usage seront circonscrits par anticipation et les initiatives locales seront davantage portées.

La mise à disposition des territoires pour servir de supports aux projets structurants va connaître une amélioration.

7. Comment cette nouvelle structure contribuera-t-elle à attirer davantage d'investissements dans les différentes Régions du pays ?

La création de la structure est une étape

SUITE : INTERVIEW DU DIRECTEUR NATIONAL DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

pour mettre en place des outils qui permettront d'attirer les investissements. Elle va ajouter apporter son assistance technique pour renforcer les capacités de mobilisation des ressources à travers l'identification du potentiel des territoires. Elle va accélérer la mise en place des pôles de développement porteur de croissance et d'initiatives locales. Pour moi la nouvelle structure va jouer un très grand rôle dans la coordination des actions de développement et le renforcement de la connaissance des territoires.

8. Quels seront les principaux changements organisationnels induits par la création de la Direction générale ?

Les divisions vont devenir des Sous-Direction qui seront structurées en division et section. Ainsi, la Direction générale de l'Aménagement et de l'Attractivité du Territoire sera organisée comme suit :

- en staff :

- le Bureau d'Accueil et d'Orientation ;
- le Centre de Documentation, d'Informatique et des Archives.

- en ligne :

- la Sous-direction de la Prospective et de la Planification territoriale ;
- la Sous-direction de la Cartographie thématique et des Systèmes d'Informations géographiques ;
- la Sous-direction de l'Attractivité et du Marketing des Territoires ;
- la Sous-direction de la Formation et de la Communication ;
- la Sous-direction des Normes, du Suivi et de l'Evaluation.

9. La nouvelle structure disposera-t-elle de ressources humaines et financières supplémentaires ?

Avec le changement de statut, l'évolution du personnel de la Direction nationale de l'Aménagement du Territoire va passer de trente-quatre (34) agents à cent-quatre (104) en année I et à cent quarante-quatre (144) agents en année V. Le cadre organique sera pourvu par les effectifs actuels de la DNAT. Le gap sera couvert par le redéploiement, la mise à disposition et le recrutement annuel de nouveaux agents.



Illustration évolution du personnel de la DGAAT

SUITE : INTERVIEW DU DIRECTEUR NATIONAL DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

10. Quels résultats espérez-vous atteindre à court, moyen et long termes grâce à cette réforme ?

A court terme, il s'agit d'opérationnaliser la DGAAT, de renforcer ses moyens humains, matériels et financiers. Ensuite, il sera question :

- de renforcer l'arsenal juridique du secteur de l'Aménagement du Territoire ;
- de poursuivre la mise en place des outils de marketing ;
- de superviser l'élaboration des schémas territoriaux et sectoriels ;
- de renforcer la surveillance du territoire à travers le SIG ;
- créer un fonds d'Aménagement du Territoire ;
- créer des structures régionales de la DGAAT.
- de renforcer les capacités des Collectivités territoriales et autres acteurs territoriaux.

A moyen terme, il faudrait mettre en place des pôles de développement, renforcer les pôles existants, doter les nouvelles Régions de schémas régionaux, créer une agence d'Aménagement du Territoire.

A long terme, il s'agit de doter toutes les collectivités d'outil de planification et de disposer de fonds suffisant pour la mise

en place des projets structurants pouvant faire de nos territoires des espaces de vie agréables, attrayants et répondants aux besoins des populations.

11. Quel message souhaitez-vous adresser à la population, aux collectivités territoriales, aux partenaires techniques et financiers ainsi qu'aux investisseurs à la suite à cette réforme majeure ?

Mon message, il est de rappeler que l'espace est le support de toutes les actions de développement, sans territoire pas de projets. C'est pourquoi j'invite tous les initiateurs de projets à inscrire leurs actions dans un cadre de cohérence spatiale défini par le schéma national d'Aménagement du Territoire à l'échelle nationale et traduit aux niveaux régional et local par d'autres schémas.

Enfin, je remercie les plus hautes autorités pour cette réforme majeure et importante dans la construction de territoires équilibrés, durables et attractifs.

Toutefois, les efforts doivent se poursuivre pour mettre en place un fonds d'Aménagement du Territoire, réglementer les normes d'Aménagement du Territoire et doter toutes les collectivités territoriales de schémas d'Aménagement du Territoire.



Monument de la colombe

C'est quoi un Territoire ?



Le territoire est une portion de l'espace terrestre dans ses rapports avec la société qui l'occupe et l'aménage en vue de satisfaire ses besoins. C'est « la portion de la surface terrestre, appropriée par un groupe social pour assurer sa reproduction et la satisfaction de ses besoins vitaux ». Il implique trois conditions : l'appropriation (physique, juridique, symbolique), la double appartenance et l'identification.

C'est quoi un espace économique partagé ?



Un espace économique partagé : c'est un regroupement des territoires communaux qui permet de répondre efficacement aux défis en matière de développement territorial incluant à la fois l'espace, l'objet économique et le cadre organisationnel. La constitution de tels espaces, renvoie à un cadre physique dans lequel il convient de diagnostiquer et d'organiser les principales opérations de production, de transformation, de commercialisation/distribution et de consommation.

ANNONCES

MINISTÈRE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT,
DES DOMAINES, DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DE LA POPULATION

République du Mali
Un Peuple - Un But - Une foi
.....



Célébration de la JOURNÉE MONDIALE DE LA POPULATION

ÉDITION 2026



A Djoliba, Commune rurale du Mandé,
Cercle de Kati, Région de Koulikoro

11 JUILLET

2026

THÈME NATIONAL RÉALISER LES ASPIRATIONS DES JEUNES PAR L'ÉDUCATION, LA CULTURE ET
L'ENTREPRENEURIAT : UN INVESTISSEMENT POUR LA PAIX ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

SLOGANS

1. JOURNÉE MONDIALE DE LA POPULATION, ÉDITION 2026 À DJOLIBA
2. ENSEMBLE, CONSTRUISONS UN AVENIR MEILLEUR POUR L'ÉPANOUISSEMENT DE CHAQUE INDIVIDU

MESSAGES

1. CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE MONDIALE DE LA POPULATION, LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE EST PLACÉE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR IMIRANE ABDOULAYE TOURE, MINISTRE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT, DES DOMAINES, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATION, LE 11 JUILLET 2026 À DJOLIBA ;
2. JEUNESSE RÉILIENTE ET FORTEMENT IMPLIQUÉE DANS LA PAIX ET LA COHÉSION SOCIALE, GAGE D'UN MALI UNI ET PROSPÈRE.

Partenaires :



PUBLICITES



Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire



REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi



SIGAT

SE CONNECTER



SIGAT est un outil d'aide à la prise de décision à tous les niveaux territoriaux en matière de développement sociopolitique



Les domaines d'intervention sont principalement les routes, le transport, les télécommunications, la démographie, l'éducation, la santé, l'électricité, l'hydraulique, la météorologie, les mines, la géologie, la pédologie, l'urbanisme, la végétation et l'assainissement et tous autres équipements de développement sociopolitique, économique, culturel et environnemental.

EN SAVOIR PLUS

Les fonctionnalités



Consultation des
indicateurs



Consultation de
l'information
géographique



Illustration Immatriculation systématique

Détails clés de l'opération

Objectif : Sécuriser le foncier, formaliser les droits de propriété et faciliter les transactions immobilières ainsi que l'accès au crédit.

Quartiers concernés : Notamment Yirimadio-Zrny (ou Zerni), Kalabancoura (Sud-extension) et Kalabancoro Plateau.

Exclusions : Les parcelles déjà titrées et celles situées en zones inconstructibles (lits de marigots, zones aéroportuaires) ne sont pas concernées. Pour les habitants concernés, la finalisation du dossier exige généralement de fournir une copie de la pièce d'identité, deux photos d'identité, un extrait du plan de situation et une réquisition. Les commissions locales se chargent de la validation.



A.U.A

Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Abdaty KOUNTA

**Imm. B TANDJA Avenue Cheik Zayed Porte 2535
ACI 2000 Bamako Tél : 20 72 63 15 / 75 01 80 00**

CHAMP DE COMPÉTENCES



Études socio-économiques et suivi évaluation

- Enquêtes socio-économique ;
- Situation de références ;
- Suivi évaluation des projets et programmes
- Analyse-diagnostic pour la mise en œuvre de projets

Environnement

- Études d'impact environnemental et social ;
- Notice d'impact environnemental.

Aménagement du territoire, décentralisation et développement local

Élaboration et suivi de la mise en œuvre de :

- Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT)
- Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT)
- Schéma Local d'Aménagement du Territoire (SLAT)
- Schéma Communal d'Aménagement du Territoire (SCAT)
- Plans locaux de développement
- Cartographie/SIG

Urbanisme

Élaboration et suivi de la mise en œuvre de :

- Documents de planification urbaine :
 - Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU)
 - Plan d'Urbanisme Sectoriel (PUS) et Plan d'occupation des sols.
- Documents d'urbanisme opérationnel
 - Division parcellaire, lotissement, réhabilitation urbaine, restructuration urbaine, restauration urbaine, rénovation urbaine et opération Concertée d'Extension Urbaine .
- Cartographie/SIG

Expertise immobilière

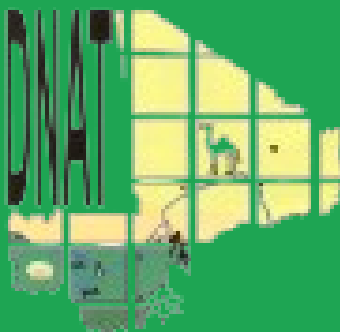
- Evaluation des biens immobiliers.

LA DNAT EN IMAGES





**MINISTÈRE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT, DES DOMAINES,
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATION**



**DIRECTION NATIONALE DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Hamdallaye ACI 2000, non loin de la Mairie de la Commune IV et juste en face du Centre de Développement Agroalimentaire (CDA), Bamako, Mali.

Tél: (+223) 20 23 00 82

Email: contact@dnat.gouv.ml

Site Web: www.dnat.gouv.ml